



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**



2023-03-01

**Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de mars tenue ce **mercredi 1^{er} jour du mois de mars 2023 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier, Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, et Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire, madame Chloé Gagnon, ainsi que l'agente en communication, madame Jessy Laflamme sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

- 1. Moment de réflexion**
- 2. Ouverture de la séance (décision)**
- 3. Adoption de l'ordre du jour (décision)**
- 4. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 1^{er} février 2023 et de la séance ajournée tenue le 15 février 2023 (décision)**
- 5. Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers et des représentants de comités (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de février 2023 (décision)
 - 5.1.3 Présentation et acceptation du paiement de factures avec écart à la résolution – Ratification (décision)
 - 5.1.4 Présentation et acceptation du paiement de factures inférieures à un montant de 2 000 \$ - Ratification (décision)
 - 5.1.5 Renouvellement de diverses licences informatiques – Autorisation (décision)
 - 5.1.6 Paiement de la facture annuelle liée à l'ARTERRE – Autorisation (décision)
 - 5.1.7 Renouvellement de la couverture de service VMware – Autorisation (décision)



5.1.8 Lancement d'un appel d'offres – Budget prévisionnel 2024-2025-2026 de la MRC (discussion)

5.1.9 Reconnaissance d'un membre sortant du Conseil des maires – Autorisation (décision)

5.1.10 Paiement des taxes foncières de l'édifice Henri-Bourassa – Autorisation (décision)

5.2 Ressources humaines

5.2.1 Inscription de la greffière-trésorière et directrice générale au colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) prévu les 27 et 28 avril 2023 à Québec – Autorisation (décision)

5.2.2 Participation au Rendez-vous national du développement local organisé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) les 25 et 26 avril 2023 – Autorisation (décision)

5.2.3 Inscription de l'agente de communication au colloque annuel de l'Association des communicateurs municipaux du Québec prévu du 23 au 26 mai 2023 – Autorisation (décision)

5.2.4 Inscription de l'ingénieur forestier au colloque de l'Ordre des ingénieurs forestiers intitulé « Adaptation de nos pratiques aux changements globaux : application terrain » - Autorisation (décision)

5.2.5 Inscription au congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) prévu du 19 au 21 avril 2023 – Autorisation (décision)

5.2.6 Inscription à la formation sur l'inspection des bâtiments agricoles pour les employés du Service de sécurité publique et incendie – Autorisation (décision)

5.2.7 Poste de conseiller aux entreprises et à l'accueil – Recommandation du comité de sélection (décision)

5.3 Ressources matérielles

5.4 Évaluation foncière

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 Projet pilote sur le télétravail – Dépôt du rapport trimestriel – État de situation (information)

6.1.2 Aménagement des espaces de travail de la MRC au sein du siège social – Dépôt de l'analyse de la firme Espazio (discussions)

6.1.3 Convention collective de la MRC de Papineau – Constitution du Comité de négociation (décision)

6.1.4 Service de l'aménagement du territoire – Réflexion sur les ressources humaines (discussions)

6.1.5 40^e anniversaire de la MRC de Papineau – Échange sur la tenue d'activités durant l'année 2023 (discussions)

6.2 Développement du milieu

6.2.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024 à 2025-2026 – Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (information)

6.2.2 Services de santé et de services sociaux sur le territoire de la MRC – Rencontre avec la direction du Réseau local de services Papineau le 24 février 2023 (information)

6.3 Développement économique



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- 6.3.1 Projets de la 148 en folie, des colonnes Morris et des infrastructures de vélo – Autorisation (décision)
 - 6.3.2 Proposition de partenariat du groupe Le Diable à cinq – Ambassadeur Petite Nation (décision)
 - 6.3.3 Renouvellement du Pacte d'amitié entre les MRC de Papineau, d'Argenteuil et les Comtés unis de Prescott et Russell – Réflexion (discussions)
 - 6.3.4 Renouvellement des ententes pour la Route Verte – Autorisation (décision)
 - 6.3.5 Projet d'échange avec Namur-Belgique – Dépôt d'une proposition (discussion)
 - 6.3.6 Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et événements 2023 – Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau – Symposium d'art in situ et expositions annuelles (décision)
 - 6.3.7 Fonds experts-conseils – Accès Entreprise Québec – Année financière 2023
 - 6.3.7.1 Demande d'aide financière déposée par Chocomotive (décision)
 - 6.3.7.2 Demande d'aide financière déposée par l'Alliance alimentaire Papineau – Service design intérieur (décision)
 - 6.3.7.3 Demande d'aide financière déposée par la Corporation North Nation Mills – Service de consultation en collecte de fonds (décision)
 - 6.3.7.4 Demande d'aide financière déposée par la Ferme Syllie – Service d'analyse financière (décision)
 - 6.3.7.5 Demande d'aide financière déposée par Les créations de Jeanne (décision)
 - 6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement**
 - 6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)**
 - 6.5.1 Achat d'équipement dans le cadre de l'application du règlement en prévention incendie – Autorisation (décision)
 - 6.6 Transport**
 - 7. Correspondance**
 - 8. Diverses demandes d'appui**
 - 8.1 Appui à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau - Demande au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) – Ressources allouées à la couverture préhospitalière en Outaouais (recommandation)
 - 9. Calendrier des rencontres**
 - 9.1 Dépôt du calendrier des rencontres des mois de mars à décembre 2023 (information)
 - 9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 15 mars 2023 (information)
 - 10. Sujets divers**
 - 11. Période de questions et propos des membres**
 - 12. Levée de la séance (décision)**
- 1. MOMENT DE RÉFLEXION**



Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2023-03-061

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2023-03-062

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

L'ordre du jour soit adopté tel que déposé;

Adoptée.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 1^{ER} FÉVRIER 2023 ET DE LA SÉANCE AJOURNÉE TENUE LE 15 FÉVRIER 2023

CA-2023-03-063

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 1^{er} février 2023 et de la séance ajournée tenue le 15 février 2023, lesquels sont déposés au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 1^{er} février 2023 et de la séance ajournée tenue le 15 février 2023 soient adoptés tels que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES REPRÉSENTANTS DE COMITÉS

CA-2023-03-064

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

QUE :

Conformément à l'article 10 du règlement 166-2019, les dépenses ci-après énumérées, réellement encourues par les conseillers soient remboursées, à savoir :

Benoit Lauzon	Divers déplacements au 28 février 2023	124.88 \$
David Pharand	Représentation à la Cop15 de l'Outaouais	225.10 \$
	Représentation de la MRC – Entrevue télévisée (MA Télé)	

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2023

CA-2023-03-065

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques et des prélèvements du mois de février 2023 soit les chèques numéros 24189 à 24209 totalisant un montant de 130 317.63 \$, les prélèvements numéros 3200 à 3278 totalisant un montant de 391 975.85 \$, ainsi que les salaires pour le mois de février, soient et sont adoptés, à savoir :

Salaires au 4 février 2023	17 383.60 \$
Salaires au 11 février 2023	17 331.22 \$
Salaires au 18 février 2023	17 316.37 \$
Salaires au 25 février 2023	20 294.80 \$
Salaires des élus–février	19 529.16 \$
Total des salaires	91 855.15 \$
Comptes fournisseurs (chèques)	130 317.63 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)	391 975.85 \$
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES	522 293.48 \$

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES AVEC ÉCART À LA RÉOLUTION – RATIFICATION

CA-2023-03-066



ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement des factures qui comporte un écart raisonnable et justifiable entre la résolution et la réalité;

ATTENDU que de telles dépenses ont été préautorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
AGRCQ	02-45400-494	25.00	ADHÉSION ANNUELLE
MIXMEDIA	02-13000-522	172.40	SUPPORT DE TABLE ET PLAQUE AVEC GRAVURE
PRODUCTION ÉLECTRONIQUE	02-62009-693	4.33	FACTURATION PARTIELLE : FACTURE #2

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.4 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DU PAIEMENT DE FACTURES INFÉRIEURES À UN MONTANT DE 2 000 \$ - RATIFICATION

CA-2023-03-067

ATTENDU que dans le cadre d'une gestion optimale du paiement de factures, la direction générale a l'autorité d'autoriser le paiement de factures de moins de 2 000 \$, conformément au règlement numéro 066-2004;

ATTENDU que de telles dépenses ont été autorisées par la direction générale dans un contexte de saine gestion des fonds budgétés :

Nom du fournisseur	Numéro de référence du compte grand livre	Montant (avant taxes applicables)	Objet de la dépense
INTERNET PAPINEAU	02-65903-412	252.10	RÉTABLIR LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE AU RETOUR DES CONGÉS DES FÊTES
SSP TELECOM	02-66000-420	1 575.00	TRAVAUX URGENTS- RÉTABLIR SERVICE TÉLÉPHONE-RETOUR DES FÊTES
TRAITEUR FORET NOIRE	02-11000-493	618.75	BUFFET FROID_ TABLE DES DG_JANVIER 2023



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

QUINCAILLERIE PAPINEAU	02-13000-522	276.40	ARTICLES ENTRETIEN_PEINTURE BUREAU
INTERNET PAPINEAU	02-65903-490	857.71	LICENCE MICROSOFT OFFICE 365
JOURNAL 2 VALLÉES	02-13000-341	224.67	MOT DU PRÉFET
INTERNET PAPINEAU	02-65903-412	920.00	MODIFICATION DES SERVEURS TÉLÉPHONIQUES-RETOUR DES FÊTES
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670	236.06	FOURNITURES DE BUREAU
IMPRIMERIE PAPINEAUVILLE	02-13000-670	113.58	TÉLÉCOMMANDE AVEC POINTEUR
FIN TRAITEUR DE L'OUTAOUAIS	02-11000-493	697.00	REPAS CM JANVIER 2023
CHOQUETTE CKS	02-13000-522	330.75	VÉRIFICATION CAFETIÈRE BUNN
APHP	02-11000-310	120.00	BILLETS SOUPER-BÉNÉFICE
INTERNET PAPINEAU	02-65903-414	57.95	BATTERIE POUR UPS DE JESSY
MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE	02-13000-689	2064.90	TAXES AFFAIRES 2023 CTAP

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif entérinent le paiement de l'ensemble des dépenses et factures mentionnées ci-dessus ;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC conformément aux postes budgétaires indiqués ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.5 RENOUELEMENT DE DIVERSES LICENCES INFORMATIQUES –
AUTORISATION**

CA-2023-03-068

ATTENDU que la MRC doit renouveler annuellement des licences pour les logiciels utilisés par les membres du personnel ainsi que pour les serveurs;

ATTENDU que l'échéance de ces licences surviendra à différents moments durant l'année 2023;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler lesdites licences suivantes :

Association	Numéro département	Adhésion annuelle (tx non incluses)
Microsoft Office 365	02-65903-490	10 000 \$



Bande passant Internet pour la MRC et les municipalités	02-65903-413	7 500 \$
Hornets Security (anti-spam sur le réseau de la MRC)	02-65903-490	6 000 \$
Bitdefender (anti-virus sur les ordinateurs et serveur de la MRC)	02-65903-490	1 000 \$
Maintien de licences ESRI ArcMap	02-65903-490	6 300 \$
Druide (Antidote)	02-65903-490	2 000 \$
GSF Outils pour ArcGIS	02-65903-490	2 000 \$
Nitro Pro	02-65903-490	4 000 \$
Licences CRM	02-65903-490	5 400 \$

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif autorisent le renouvellement des diverses licences mentionnées ci-dessus pour l'année 2023;

QUE :

Lesdites dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC conformément aux postes budgétaires identifiés ci-dessus;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

5.1.6 PAIEMENT DE LA FACTURE ANNUELLE LIÉE À L'ARTERRE – AUTORISATION

CA-2023-03-069

ATTENDU que le secteur de l'agroalimentaire a été ciblé comme un axe prioritaire de l'économie régionale dans le plan de développement et de diversification économique de la MRC de Papineau;

ATTENDU l'adhésion au service L'ARTERRE autorisée conformément à la résolution numéro 2018-06-221 et complétée en juillet 2018;

ATTENDU que la MRC de Papineau a adhéré au service L'ARTERRE pour une durée de trois (3) ans, de juin 2018 à mai 2021;

ATTENDU que le service se révèle être un franc succès avec 6 jumelages complétés et plus de 90 inscriptions, aspirants et propriétaires ;

ATTENDU que la MRC de Papineau a signé le renouvellement de son adhésion jusqu'au 31 décembre 2023 au service L'ARTERRE en octobre 2021;

ATTENDU que le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), organisme coordonnateur du service L'ARTERRE, a fait parvenir une facture à la MRC pour le paiement des frais annuels le 24 janvier 2023 ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que l'adhésion à L'ARTERRE pour l'année 2023 représente un montant total de 3 399 \$, excluant les taxes ;

ATTENDU qu'outre l'adhésion annuelle, un montant doit être prévu, lequel permet à l'agente de maillage de participer une à deux fois par an à des activités de formation de quelques jours à l'extérieur de la région;

ATTENDU que pour ces activités de formation, aucun frais n'est exigé par le CRAAQ, et que ces activités impliquent donc uniquement des frais de séjour et de déplacement;

ATTENDU que les sommes relatives à la cotisation annuelle et aux formations ont été prévues au budget d'exploitation 2023 de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif de la MRC de Papineau autorisent la dépense liée au renouvellement de l'adhésion L'ARTERRE, et au paiement de la cotisation annuelle, au montant de 3 399 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

La participation de l'agente de développement agricole aux activités organisées par le CRAAQ au cours de l'année 2023 soit et est autorisée;

QUE :

Le remboursement des frais de déplacement et de séjour liés aux activités de formation annuelle de L'ARTERRE soit et est autorisé et financé à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC;

QUE :

Ladite dépense (adhésion à l'ARTERRE) soit financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62008 650;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**5.1.7 RENOUELEMENT DE LA COUVERTURE DE SERVICE VMWARE –
AUTORISATION**

CA-2023-03-070

ATTENDU que la MRC de Papineau dispose de deux programmes de gestion des serveurs virtuels VMware ;

ATTENDU que la licence de ces serveurs vient à échéance le 28 février 2023 et qu'il est important de procéder au renouvellement de cette dernière afin de préserver la sécurité des serveurs et du réseau complet de la MRC de Papineau ;

ATTENDU la soumission transmise par l'entreprise Groupe DL informatique pour le renouvellement de la licence d'une durée de trois (3) ans au coût de 4 119 \$, excluant les taxes applicables;



Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de l'entreprise Groupe DL informatique pour le renouvellement de la licence VMware, représentant un montant de 4 119 \$, excluant les taxes applicables, pour une période de trois (3) ans ;

QUE :

Ladite dépense, représentant un montant de 1 373 \$ par année, soit et est financée à même le budget d'exploitation 2023 à 2025 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 65903 490;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.1.8 LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES – BUDGET PRÉVISIONNEL 2024-2025-2026 DE LA MRC

Les membres du Comité administratif échangent sur le mandat à confier à une firme externe. Le document d'appel d'offres sera complété en fonction des commentaires recueillis. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du Conseil des maires.

5.1.9 RECONNAISSANCE D'UN MEMBRE SORTANT DU CONSEIL DES MAIRES – AUTORISATION

CA-2023-03-071

ATTENDU la démission de monsieur Luc Desjardins, à titre de maire de la Municipalité de Ripon, de membre du Comité administratif et du Conseil des maires;

ATTENDU la résolution numéro CA-2021-02-046, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 3 février 2021, confirmant la remise d'une montre à titre de « cadeau souvenir » à ses « ex-élu (e)s », représentant un montant approximatif 300 \$ par membre, excluant les taxes applicables, lequel pourra varier selon le taux du marché;

ATTENDU qu'il y a lieu de remettre un cadeau à monsieur Desjardins en guise de reconnaissance pour son implication et sa contribution au sein de la MRC de Papineau;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat et la remise d'une montre à titre de « cadeau souvenir » à monsieur Luc Desjardins, ex-maire de la Municipalité de Ripon;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 11000 493;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Adoptée.

**5.1.10 PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES DE L'ÉDIFICE HENRI-BOURASSA
– AUTORISATION**

CA-2023-03-072

ATTENDU la facture numéro 334867, datée du 1^{er} février 2023, de la Municipalité de Papineauville, représentant un montant de 17 633.94 \$ concernant les taxes foncières de l'édifice Henri-Bourassa pour l'année 2023;

ATTENDU que la dépense liée aux taxes foncières de l'édifice Henri Bourassa est prévue au budget d'exploitation 2023 de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif ratifie le paiement de la facture de la Municipalité de Papineauville, au montant de 17 633.94 \$, en relation avec les taxes foncières de l'édifice Henri-Bourassa pour l'année 2023;

QUE :

La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-13000-689;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

5.2 Ressources humaines

**5.2.1 INSCRIPTION DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE
GÉNÉRALE AU COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS
GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ) PRÉVU LES 27 ET 28
AVRIL 2023 À QUÉBEC – AUTORISATION**

CA-2023-03-073

ATTENDU que le colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) est prévu les 27 et 28 avril 2023 à Québec, représentant un montant de 574.88 \$ par participant, excluant les taxes applicables;

ATTENDU que la participation de la greffière-trésorière et directrice générale de la MRC à un tel colloque lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU que, conformément au contrat de travail conclu, la MRC reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de la directrice générale;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :



Le Comité administratif autorise la greffière-trésorière et directrice générale de la MRC à participer au colloque de l'ADGMRCQ prévu les 27 et 28 avril 2023 à Québec, au montant de 574.88 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Les présentes dépenses soient financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 454;

ET QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée.

5.2.2 PARTICIPATION AU RENDEZ-VOUS NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT LOCAL ORGANISÉ PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) LES 25 ET 26 AVRIL 2023 – AUTORISATION

CA-2023-03-074

ATTENDU la tenue du Rendez-vous national du développement local organisé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) les 25 et 26 avril 2023;

ATTENDU qu'il est opportun que la MRC de Papineau y soit représentée par son Préfet, monsieur Benoit Lauzon, ainsi que par sa directrice du Service de développement du territoire, madame Chloé Gagnon;

ATTENDU que les frais d'inscription pour participer à l'événement s'élèvent à 300 \$, excluant les taxes, par participant;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC de Papineau ratifie la dépense relative à l'inscription du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, et de la directrice du Service de développement du territoire, madame Chloé Gagnon, lors du Rendez-vous national du développement local de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) prévu les 25 et 26 avril 2023 à Lévis;

ET QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport du Préfet et de la directrice du Service de développement du territoire leur soient remboursés sur présentation des pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC.

Adoptée.

5.2.3 INSCRIPTION DE L'AGENTE DE COMMUNICATION AU COLLOQUE ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES COMMUNICATEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC PRÉVU DU 23 AU 26 MAI 2023 – AUTORISATION

CA-2023-03-075

ATTENDU que le Colloque annuel de l'Association des communicateurs municipaux du Québec aura lieu du 23 au 26 mai 2023 au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU que la participation de l'agente de communication de la MRC à un tel événement lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU que le coût d'inscription audit congrès se chiffre à 545 \$, excluant les taxes applicables, par participant ;

ATTENDU que les frais d'hébergement représentent un montant de 161 \$ par nuit, excluant les taxes applicables, et que les frais de déplacement se chiffrent à 227.90 \$;

ATTENDU que conformément à la Convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, à participer au Colloque annuel de l'Association des communicateurs municipaux du Québec représentant un montant de 545 \$, excluant les taxes applicables, par participant, lequel aura lieu du 23 au 26 mai 2023 au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe;

QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de déplacement liés à cette activité soient remboursés sur présentation de pièces justificatives;

QUE :

Les présentes dépenses soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC, au poste budgétaire numéro 02-62007-454;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**5.2.4 INSCRIPTION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER AU COLLOQUE DE
L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS INTITULÉ « ADAPTATION
DE NOS PRATIQUES AUX CHANGEMENTS GLOBAUX : APPLICATION
TERRAIN » - AUTORISATION**

CA-2023-03-076

ATTENDU le colloque de l'Ordre des ingénieurs forestiers intitulé « Adaptation de nos pratiques aux changements globaux : application terrain », lequel aura lieu le 30 mars 2023;

ATTENDU que les frais d'inscription pour participer en mode virtuel à cet événement s'élèvent à 150 \$, excluant les taxes ;

ATTENDU que la participation de l'ingénieur forestier de la MRC à un tel événement lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU que conformément à la Convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;



Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'ingénieur forestier de la MRC, monsieur Jean-François Larrivée, à participer au colloque de l'Ordre des ingénieurs forestiers intitulé « *Adaptation de nos pratiques aux changements globaux : application terrain* » le tout représentant un montant de 150 \$, excluant les taxes applicables;

QUE :

Les frais d'inscription soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2023, au poste budgétaire 02 62600 454;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

5.2.5 INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC (AARQ) PRÉVU DU 19 AU 21 AVRIL 2023 – AUTORISATION

CA-2023-03-077

ATTENDU que le congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ) aura lieu au Château Laurier à Québec du 19 au 21 avril 2023 ;

ATTENDU que le congrès se déroulera sur trois jours et portera, notamment sur les thèmes de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire et de la Stratégie nationale du logement ;

ATTENDU que les frais d'inscription au congrès sont de 511 \$, excluant les taxes, auxquels s'ajoutent les frais d'hébergement et les frais de déplacement;

ATTENDU que la participation de l'aménagiste du Service de l'aménagement du territoire à ce congrès lui permettra de bonifier ses connaissances, ses compétences et son expertise dans le cadre de ses fonctions ;

ATTENDU que conformément à la Convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'aménagiste du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Pierre Duchesne, à participer au congrès de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ), lequel aura lieu au Château Laurier à Québec du 19 au 21 avril 2023;

QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2023, au poste budgétaire 02 61005 454;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Adoptée.

**5.2.6 INSCRIPTION À LA FORMATION SUR L'INSPECTION DES BÂTIMENTS
AGRICILES POUR LES EMPLOYÉS DU SERVICE DE SÉCURITÉ
PUBLIQUE ET INCENDIE – AUTORISATION**

CA-2023-03-078

ATTENDU que le service de la formation continue du Cégep de Victoriaville offre une formation relative à l'inspection en prévention incendie et aux mesures de sécurité entourant les bâtiments agricoles;

ATTENDU que le Service régional de la prévention incendie de la MRC doit procéder à l'inspection des bâtiments agricoles sur le territoire identifiés au plan de mise en œuvre régional du Schéma de couverture de risques de la MRC Papineau ;

ATTENDU qu'il est pertinent et important que les inspecteurs en prévention incendie participent à cette formation afin de parfaire leurs connaissances et leurs expertises au niveau de ces types de bâtiments conformément à la compétence de la MRC ;

ATTENDU que la formation est d'une durée de 15 heures (5 X 3 heures) et aura lieu du 18 avril au 16 mai 2023 en mode virtuel et que les coûts de cette formation représentent un montant de 2 565 \$, excluant les taxes ;

ATTENDU que conformément à la Convention collective, la MRC de Papineau reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés;

ATTENDU que ces coûts sont fixes, mais il y a une possibilité de recouvrir certains frais en ajoutant d'autres participants externes ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise les inspecteurs en prévention incendie ainsi que le coordonnateur en sécurité publique à participer à la formation relative à l'inspection en prévention incendie et aux mesures de sécurité relatives aux bâtiments agricoles offerte par le Cégep de Victoriaville entre le 18 avril et le 16 mars 2023 en mode virtuel;

QUE :

Les frais d'inscription liés à cette formation soient et sont autorisés et financés à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-22000-315;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**5.2.7 POSTE DE CONSEILLER AUX ENTREPRISES ET À L'ACCUEIL –
RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION**

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 8 mars 2023.



5.3 Ressources matérielles

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point dans le cadre de la présente séance.

5.4 Évaluation foncière

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point dans le cadre de la présente séance.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 PROJET PILOTE SUR LE TÉLÉTRAVAIL – DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL – ÉTAT DE SITUATION

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du rapport trimestriel relatif au projet pilote sur le télétravail déposé dans le cadre de la présente séance.

6.1.2 AMÉNAGEMENT DES ESPACES DE TRAVAIL DE LA MRC AU SEIN DU SIÈGE SOCIAL – DÉPÔT DE L'ANALYSE DE LA FIRME ESPAZIO

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de l'analyse de la firme Espazio dans le cadre du réaménagement des espaces de travail des employés la MRC.

6.1.3 CONVENTION COLLECTIVE DE LA MRC DE PAPINEAU – CONSTITUTION DU COMITÉ DE NÉGOCIATION

CA-2023-03-079

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-230, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, relative à l'acceptation de l'entente de principe proposée et présentée au cours du mois d'octobre en vue de la conclusion d'une première convention collective de la MRC de Papineau;

ATTENDU que conformément à la *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal* ainsi que la Convention collective de la MRC, la négociation sur le renouvellement de la convention collective de la MRC de Papineau débutera 90 jours avant la fin de cette dernière;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un représentant du Comité administratif pour participer au processus de négociation de la convention collective de la MRC ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif mandate monsieur Benoit Lauzon, préfet de la MRC et maire de la Ville de Thurso, pour participer au processus de négociation de la convention collective entre la MRC et le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec Inc.;

ET QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

6.1.4 SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – RÉFLEXION SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Préfet et madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, dressent un état de situation concernant le Service de l'aménagement du territoire et les ressources affectées aux mandats. Les membres du Comité administratif conviennent qu'il serait opportun d'émettre une recommandation au Conseil des maires quant à l'ajout de ressources au sein de ce service.

6.1.5 40^E ANNIVERSAIRE DE LA MRC DE PAPINEAU – ÉCHANGE SUR LA TENUE D'ACTIVITÉS DURANT L'ANNÉE 2023

Les membres du Comité administratif échangent sur le 40^e anniversaire de la MRC de Papineau et la possibilité de tenir certaines activités durant l'année 2023 à cet égard. Considérant que les membres du Comité administratif sont favorables à la tenue d'activités pour souligner l'anniversaire de la MRC, une proposition sera soumise auprès d'eux lors de la prochaine séance du Comité administratif prévue le 5 avril 2023.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2023-2024 À 2025-2026 – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024 à 2025-2026 du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées.

6.2.2 SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC – RENCONTRE AVEC LA DIRECTION DU RÉSEAU LOCAL DE SERVICES PAPINEAU LE 24 FÉVRIER 2023

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, présente un bref résumé des sujets discutés lors de la rencontre tenue le 24 février 2023 avec la directrice du réseau local de services (RLS) Papineau, madame Judith Daoust. Les membres du Comité administratif conviennent qu'il serait opportun d'inviter madame Daoust à rencontrer les membres du Conseil le 15 mars prochain.

6.3 Développement économique

6.3.1 PROJETS DE LA 148 EN FOLIE, DES COLONNES MORRIS ET DES INFRASTRUCTURES DE VÉLO – AUTORISATION

CA-2023-03-080

ATTENDU le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'un montant résiduel de six mille dollars (6 000 \$) provient du budget dédié à la revitalisation de la route 148 (poste budgétaire numéro 02-62008-996) ;



ATTENDU que les projets de la 148 en Folie, des colonnes Morris et des infrastructures de vélo sont implantés dans les municipalités situées sur la route 148 depuis de nombreuses années;

ATTENDU que l'agente de développement (volet tourisme) a été mandatée pour préparer un plan d'action 2018-2021 en lien avec la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235;

ATTENDU que les projets de la 148 en Folie, des colonnes Morris et des infrastructures de vélo font partie du plan d'action touristique de la MRC de Papineau conformément à la résolution numéro 2018-12-236, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018 ;

ATTENDU que l'agente de développement (volet tourisme) sollicitera des municipalités et organismes pour participer financièrement aux frais liés à ces trois projets, conformément aux démarches préconisées au cours des années antérieures ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'agente de développement (volet tourisme) à réaliser les projets 148 en Folie, colonnes Morris et infrastructures de vélo, notamment en sollicitant une contribution auprès des municipalités et des organismes concernés à cet effet;

QUE :

Les transactions financières requises dans le cadre de la réalisation de ces projets soient autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62008-996, lesquelles représentent une somme d'environ 6 000 \$;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.2 PROPOSITION DE PARTENARIAT DU GROUPE LE DIABLE À CINQ – AMBASSADEUR PETITE NATION

Le sujet sera inscrit à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 8 mars prochain pour considération.

6.3.3 RENOUVELLEMENT DU PACTE D'AMITIÉ ENTRE LES MRC DE PAPINEAU, D'ARGENTEUIL ET LES COMTÉS UNIS DE PRESCOTT ET RUSSELL – RÉFLEXION

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Comité administratif prévue le 5 avril 2023 pour considération.

6.3.4 RENOUVELLEMENT DES ENTENTES POUR LA ROUTE VERTE – AUTORISATION



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

CA-2023-03-081

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU que la réalisation de la Route Verte a nécessité des investissements importants de la part de plusieurs partenaires du milieu, dont le ministère des Transports du Québec (MTQ), les municipalités de la route 148 et le Parc national de Plaisance;

ATTENDU que le MTQ a annoncé, en décembre 2016, la création du nouveau Programme d'aide financière, à l'entretien de la Route Verte pour les années 2016-2017 à 2018-2019;

ATTENDU qu'à l'heure actuelle, aucun engagement à long terme n'a été négocié avec les propriétaires pour assurer la pérennité du réseau cyclable (droits de passage), ce qui a également pour effet de rendre inadmissibles les dépenses d'entretien encourues face au programme d'aide financière du MTQ;

ATTENDU la résolution numéro 2014-11-176, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 26 novembre 2014, confirmant notamment le transfert des responsabilités en matière de développement économique local entre le CLD Papineau et la MRC de Papineau au plus tard le 31 mars 2015 conformément aux résolutions numéro 2014-11-173 et 2014-11-174;

ATTENDU la résolution numéro 2018-12-237, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 décembre 2018, demandant à Vélo-Québec d'effectuer un diagnostic de la Route verte entre Buckingham et Fassett incluant le tracé actuel et un possible tracé sur la route 148;

ATTENDU qu'à ce jour, le mandat confié à Vélo-Québec concernant la réalisation d'un diagnostic de la Route verte entre Buckingham et Fassett a été réalisé en partie et doit être bonifié pour permettre au Conseil de prendre une orientation à cet égard ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif mandate la direction générale et l'agente de développement touristique pour renouveler les droits de passage du réseau cyclable de la Route Verte situé sur le territoire de la MRC de Papineau pour une durée d'un an afin de permettre son ouverture pour la saison 2023;

QUE:

La direction générale et l'agente de développement touristique soient également mandatées pour poursuivre l'analyse des alternatives possibles en lien avec la pérennité de la Route Verte sur le territoire et le diagnostic réalisé par Vélo-Québec;

QUE:

Les modalités négociées dans les ententes conclues avec les propriétaires lors de la réalisation de la Route Verte par la MRC de Papineau puissent être reconduites;

QUE:

Les sommes requises pour honorer les engagements de la MRC dans le cadre de ces ententes soient autorisées et financées à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC, au poste budgétaire 02 62009 420;

ET QUE :



Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer le suivi.

Adoptée.

6.3.5 PROJET D'ÉCHANGE AVEC NAMUR-BELGIQUE – DÉPÔT D'UNE PROPOSITION

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Comité administratif prévue le 5 avril 2023 pour considération.

6.3.6 FONDS DE VISIBILITÉ EN PETITE NATION POUR LES FESTIVALS ET ÉVÉNEMENTS 2023 – CENTRE D'ACTION CULTURELLE DE LA MRC DE PAPINEAU – SYMPOSIUM D'ART IN SITU ET EXPOSITIONS ANNUELLES

CA-2023-03-082

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000\$) a été prévue au budget 2023 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action 2018-2021 en lien avec la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235;

ATTENDU que le Fonds de visibilité en Petite Nation pour les festivals et événements 2022-2023 a été adopté par le Conseil des maires le 15 juin 2022, comme stipulé dans la résolution numéro 2022-06-111 ;

ATTENDU que par le biais de ce Fonds, la MRC de Papineau souhaite accroître l'achalandage touristique sur le territoire lors des festivals et événements en soutenant, notamment les activités promotionnelles ;

ATTENDU que le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau a déposé une demande pour le Symposium d'art in situ, lequel se tiendra du 9 au 17 septembre 2023 à Papineauville et mettra en vedette huit artistes qui créeront une œuvre permanente, laquelle représente un montant de 2 500 \$;

ATTENDU que la visibilité offerte par le biais du plan et les retombées de ce symposium seront bénéfiques pour le territoire ;

ATTENDU que le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau a aussi déposé une demande pour ses cinq expositions annuelles et ses activités de médiation culturelle, laquelle représente un montant de 2 500 \$;

ATTENDU que la visibilité offerte par le biais du plan et les retombées de ces expositions et activités seront bénéfiques pour le territoire;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Le Comité administratif autorise le versement d'un montant de 2 500 \$, provenant du Fonds de visibilité en Petite Nation, au Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau pour le Symposium d'Art In Situ, et un autre montant de 2 500 \$ au même organisme pour ses expositions annuelles et la tenue des activités culturelles en échange de la visibilité prévue auxdits plans dans le cadre des événements ;

QUE :

La contribution de la MRC soit financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02-62009-690 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6.3.7 FONDS EXPERTS-CONSEILS – ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC –
ANNÉE FINANCIÈRE 2023**

6.3.7.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉE PAR CHOCOMOTIVE

CA-2023-03-083

ATTENDU la résolution numéro 2021-12-257, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 décembre 2021, laquelle autorise l'affectation du Fonds Experts-Conseils ;

ATTENDU la résolution numéro 2022-12-254, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 décembre 2022, laquelle autorise l'affectation de 25 000\$ supplémentaire dédié au Fonds Experts-Conseils de la MRC afin de soutenir les entreprises du territoire en matière de services professionnels spécialisés;

ATTENDU que le Fonds a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents services professionnels ou d'experts-conseils pour des besoins ponctuels ;

ATTENDU que l'entreprise Chocomotive – Tchou Tchou a déposé un projet dans le cadre du Fonds Experts-Conseils afin de faire appel à un expert en graphisme. Le service de l'expert permettra à l'entreprise de revoir son identité visuelle, de créer le nouveau logo et de revoir l'emballage des produits ;

ATTENDU que l'évaluation de l'entreprise, effectuée par au moins un membre de l'équipe de développement du territoire, a déterminé que l'entreprise est viable et que le projet présenté aura des retombées positives pour l'entreprise ainsi que pour la région ;

ATTENDU le devis déposé par la Société du réseau économusée dans le but de concevoir un nouveau logo de Chocomotive et Tchou Tchou, au montant de 2 800 \$, excluant les taxes applicables;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie une aide financière de 2 520 \$, représentant 90% du montant de la facture totale, excluant les taxes applicables, à Chocomotive dans le but de lui permettre d'avoir recours aux services de la Société du réseau économusée;



QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds Experts-Conseils au poste budgétaire numéro 02 62203 995 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.7.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉE PAR L'ALLIANCE ALIMENTAIRE PAPINEAU – SERVICE DESIGN INTÉRIEUR

CA-2023-03-084

ATTENDU la résolution numéro 2021-12-257, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 15 décembre 2021, laquelle autorise l'affectation du Fonds d'experts-conseils ;

ATTENDU la résolution numéro 2022-12-254, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 décembre 2022, laquelle autorise l'affectation de 25 000\$ supplémentaire dédié au Fonds Experts-Conseils de la MRC afin de soutenir les entreprises du territoire en matière de services professionnels spécialisés;

ATTENDU que le Fonds a été créé afin d'appuyer les entreprises du territoire de la MRC de Papineau en lien avec différents services professionnels ou d'experts-conseils pour des besoins ponctuels ;

ATTENDU que l'organisme Alliance alimentaire Papineau a déposé un projet dans le cadre du Fonds Experts-Conseils afin d'octroyer un mandat à un consultant en présentation visuelle. Ce consultant permettra de redonner un nouveau souffle à la boutique et de réorganiser l'espace ;

ATTENDU que l'évaluation de l'entreprise, effectuée par au moins un membre de l'équipe de développement du territoire, a déterminé que l'entreprise est viable et que le projet présenté aura des retombées positives pour l'entreprise ainsi que pour la région ;

ATTENDU le devis déposé par l'entreprise K&M Design, au montant de 3 250 \$, excluant les taxes applicables, pour des services de consultation en présentation visuelle ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie une aide financière de 2 925 \$, représentant 90% du montant de la facture totale, excluant les taxes applicables, à l'Alliance alimentaire Papineau pour lui permettre d'avoir recours aux services de l'entreprise K&M Design, en matière de présentation visuelle ;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds Experts-Conseils au poste budgétaire numéro 02 62203 995 ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Adoptée.

**6.3.7.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉE PAR LA CORPORATION
NORTH NATION MILLS – SERVICE DE CONSULTATION EN
COLLECTE DE FONDS**

En fonction des recommandations émises par le comité d'analyse du Fonds Experts-Conseils concernant le projet d'expert en sollicitation auprès de fondations déposée par l'entreprise Corporation North Nation Mills inc., les membres du Comité administratif conviennent de ne pas traiter le dossier dans le cadre de la présente séance. Des précisions additionnelles sont requises afin d'établir si une subvention sera accordée au promoteur. Le sujet sera traité lors d'une séance ultérieure selon l'analyse du Service de développement du territoire.

**6.3.7.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉE PAR LA FERME SYLLIE –
SERVICE D'ANALYSE FINANCIÈRE**

En fonction des recommandations émises par le comité d'analyse du Fonds Experts-Conseils concernant le projet d'octroi d'un mandat à un agronome déposé par l'entreprise Ferme Syllie, les membres du Comité administratif conviennent de ne pas traiter le dossier dans le cadre de la présente séance. Des précisions additionnelles sont requises afin d'établir si une subvention sera accordée au promoteur. Le sujet sera traité lors d'une séance ultérieure selon l'analyse du Service de développement du territoire.

**6.3.7.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉE PAR LES CRÉATIONS DE
JEANNE**

En fonction des recommandations émises par le comité d'analyse du Fonds Experts-Conseils concernant le projet l'octroi d'un mandat à un spécialiste en réseaux sociaux et en visibilité déposée par l'entreprise Les Créations de Jeanne, les membres du Comité administratif conviennent de ne pas traiter le dossier dans le cadre de la présente séance. Des précisions additionnelles sont requises afin d'établir si une subvention sera accordée au promoteur. Le sujet sera traité lors d'une séance ultérieure selon l'analyse du Service de développement du territoire.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point dans le cadre de la présente séance.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

**6.5.1 ACHAT D'ÉQUIPEMENT DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DU
RÈGLEMENT EN PRÉVENTION INCENDIE – AUTORISATION**

CA-2023-03-085

ATTENDU que la MRC a mis en place un Service de la prévention incendie afin d'assurer la compétence qui lui a été confiée concernant, notamment les inspections des risques élevés, très élevés ainsi que la validation des plans et devis de projets de construction ou de rénovation ;

ATTENDU que conformément à la Politique de remboursement des frais des élus et des employés de la MRC, celle-ci assume les frais liés aux équipements du personnel du Service, lesquels permettent leur identification lors de leurs déplacements et les inspections réalisées ;



ATTENDU la liste des équipements à acquérir pour le personnel du Service :

Produits	Coûts	Total des coûts
Vêtements de type salopette (inspection agricole)	1 X 220 \$	220 \$
Vêtement de protection (inspection industrielle)	1 X 215 \$	215 \$
Chemises DMF29/82AE	6 X 48.79 \$	292.74 \$
Pantalons	6 X 71.35 \$	428.10 \$
Col mock	4 x 36.97 \$	147.88 \$
Chandails de type polo	4 X 39.95 \$	159.80 \$
Chaussures de sécurité	3 X 125 \$	375 \$
Achat d'écussons pour le Service (50)	434 \$	434 \$
		2 272.52 \$

ATTENDU la recommandation positive formulée par la directrice générale et le coordonnateur à la sécurité publique à cet égard ;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat d'équipements pour un montant de 2 272.52 \$, excluant les taxes applicables, lesquels sont dédiés au Service de prévention incendie de la MRC;

QUE :

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2023 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 22000 527;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

6.6 Transport

Aucun sujet n'est inscrit pour ce point dans le cadre de la présente séance.

7. CORRESPONDANCE

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

8.1 APPUI À LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU - DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (MSSS) – RESSOURCES ALLOUÉES À LA COUVERTURE PRÉHOSPITALIÈRE EN OUTAOUAIS

Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 15 mars prochain.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

9. **CALENDRIER DES RENCONTRES**

9.1 **DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DES MOIS DE MARS À DÉCEMBRE 2023**

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres des mois de mars à décembre 2023.

9.2 **DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 15 MARS 2023**

Les membres du Comité administratif conviennent que trois activités auront lieu le 15 mars 2023 avant la séance du Conseil des maires, à savoir :

- | | |
|-------------|---|
| 14h à 14h30 | Présentation de madame Judith Daoust, directrice du réseau local de service (RLS) Papineau, CISSSO; |
| 14h30 à 15h | Présentation de monsieur David Pineault – État de situation sur le déploiement du service internet haute vitesse sur le territoire; |
| 17h30 | Présentation du projet « <i>Papineau Territoire Vivant, notre avenir: parlons en!</i> » - Étudiants de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau |

10. **SUJETS DIVERS**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

CA-2023-03-086

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 8 mars à 11h30.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet